

# MONTELMAR-AGGLOMERATION

O o O

## AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

#### I.1) NOM ET ADRESSES :

Communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération  
Maison des Services Publics - 1 Avenue Saint-Martin  
26200 MONTELMAR  
Téléphone : 04.75.53.10.74  
Courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr  
Code NUTS : FRK23  
Adresse internet :  
Adresse principale : <https://www.montelimar-agglo.fr>  
Adresse du profil acheteur : <https://www.montelimar-agglo.fr/>

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

#### I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

### SECTION II : OBJET

#### II. 1) ETENDUE DU MARCHÉ

##### II.1.1) Intitulé :

Organisation du festival intercommunal 2022  
N° de référence : 21CS001

##### II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 79953000

##### II.1.3) Type de marché

Services

##### II.1.4) Description succincte :

Montélimar-Agglo confie au concessionnaire, à titre exclusif et sous son entière responsabilité, l'organisation du festival intercommunal pour la seule année 2022.

**II.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 500 000,00 Euros

**II.1.6) Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots : NON

**II.1.7) Valeur totale du marché**

Valeur hors TVA : 465 060,00 euros

**II.2) DESCRIPTION**

**II.2.1) Intitulé**

Organisation du festival intercommunal 2022

**II.2.2) Code (s) CPV additionnel (s)**

Code CPV principal : 79953000

**II.2.3) Lieu d'exécution :**

Code NUTS : FRK23

Lieu principal d'exécution : Montélimar et ses environs

**II.2.4) Description des prestations :**

Montélimar-Agglomération confie au concessionnaire, à titre exclusif et sous son entière responsabilité, l'organisation d'un festival intercommunal pour la seule année 2022. Le festival comporte un festival IN avec des représentations payantes organisées dans la cour du château de Montélimar (Jauge : 1 500 personnes assises maximum ou entre 2 500 et 3 500 debout ou encore avec 2 000 personnes debout et 800 assises) et un festival OFF avec 13 représentations gratuites organisées dans certaines communes de Montélimar-Agglomération.

**II.2.5) Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

**II.2.7) Durée de la concession**

Durée en mois : 6

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : NON

## **II.2.14) Informations complémentaires :**

### **SECTION IV : PROCEDURE**

#### **IV.1) DESCRIPTION**

##### **IV.1.1) Forme de la procédure :**

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

##### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

##### **IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :**

Contrat de concession de services simple passé selon la procédure prévue pour les contrats de concession relevant de l'article L.3126-1 et R.3126-1-1° du Code de la commande publique.  
Date de la signature du contrat par l'autorité délégante : 22 mars 2022

### **SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION**

**Intitulé :** Organisation du festival intercommunal 2022

**Une concession/un lot est attribué(e) :** OUI

#### **V.2) Attribution de concession**

**V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession :** 9 mars 2022

##### **V.2.2) Informations sur les offres**

Nombre d'offres reçues : 4

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 4

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres Etats membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'Etats non membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : NON

##### **V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :**

IDEE HALL EVENEMENTS

1 Allée Florival

26200 MONTELIMAR

Téléphone : 06.09.42.46.48.

Code NUTS : FRK23

Le concessionnaire est une PME : OUI

Total des points obtenus pour cette offre : 83/100

#### **V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :**

Valeur totale de la concession/ du lot : 465 060,00 € H.T.

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession :

Le concessionnaire percevra les recettes issues de la vente des places du festival « IN », les recettes d'exploitation d'un espace commercial (buvette, point de restauration, boutiques de produits dérivés ...) ainsi que des éventuelles recettes publicitaires ou de sponsoring.

En contrepartie de ses obligations contractuelles, il recevra également de Montélimar-Agglomération un prix, à titre de complément, de 198 000,00 € H.T. soit 208 890,00 € T.T.C. (avec un taux de T.V.A. à 5,5 %).

### **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Modalités de consultation des marchés :

Possibilité de consultation des documents sur place ou obtention des copies, par une demande écrite et formulée auprès de la collectivité dont l'adresse figure au paragraphe I.1) de la Section I et dans les conditions fixées par **les articles L300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.**

Publication antérieure concernant le même contrat :

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au B.O.A.M.P. du 31 décembre 2021 sous le n° 21-171757.

Deux avis rectificatifs ont été publiés au B.O.A.M.P. du 5 janvier 2022 sous le n° 22-1718 et du 21 janvier 2022 sous le n° 22-11295.

Ces avis ont également été insérés sur le site internet de la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération, respectivement le 31 décembre 2021, le 5 janvier 2022 et le 21 janvier 2022.

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble

Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135

Localité/Ville : Grenoble Cedex

Code postal : 38022

Téléphone : 04 76 42 90 16

Fax : 04 76 51 89 44

##### **VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Les recours possibles sont :

- soit, avant la signature du contrat, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative,

- soit, après la signature du contrat, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R. 411-1 et R. 421-7 du Code de la Justice Administrative, et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,
- soit, après la signature du contrat, un référé contractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de justice administrative après la conclusion du contrat.

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Greffe du Tribunal Administratif de Grenoble

Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135

Localité/Ville : Grenoble Cedex

Code postal : 38022

Téléphone : 04 76 42 90 16

Fax : 04 76 51 89 44

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :**

5 avril 2022

Le Président,